



PROCES VERBAL
Conseil Municipal de WAILLY
le 21 novembre 2016

Régulièrement convoqué pour ce lundi 21 novembre 2016 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michaël AUDEGOND.

Présents : Mmes Colette NOURRY - Gaëtane DELATTRE - Dominique LEFEBVRE - Nicole SAVARY - Julie DALONGEVILLE
MM Michaël AUDEGOND - Francis DALONGEVILLE - Henri MACE - Denis VIGNERON - Jean-Marie ZIEBA - Jean-Marie NOIRET - Paul MERCIER - Alain BOURDREL et Daniel HERMANT.

Absents excusés: Mme Valérie CASIER

Pouvoirs : Madame CASIER donne pouvoir à Monsieur Alain BOURDREL.

15 votants

Il est 20 h 01 M. le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil présents ce soir, salue les habitants présents dans la salle. Il demande la liste d'émargements et sollicite qu'on lui remette, s'il y a, les pouvoirs accordés par les absents.

Il précise que « *cette date est choisie à cause de Délibérations importantes sollicitées par la Communauté Urbaine ; celles-ci doivent être délibérées avant le 31 décembre de cette année, car elles sont importantes pour la mise en place du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à partir de 2018.* »

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Secrétaire de séance sera Monsieur Denis VIGNERON.

Candidature acceptée à l'unanimité.

2. Approbation du Procès-Verbal de la dernière réunion en date du 13 juin 2016.

Monsieur le Maire demande s'il a des ajouts ou modifications à apporter au PV du 13 ?

Alain BOURDREL intervient « Page 20, il y a une erreur, il est noté que la Délibération 2016-037-a a été adoptée à la majorité absolue par 11 voix pour et 5 contre, or nous ne sommes pas seize à voter, nous sommes quinze, donc il faut rectifier par 10 voix pour et 5 contre ».

Monsieur le Maire « Très juste. C'est pris en compte. Autre chose à modifier ? »

Francis DALONGEVILLE intervient et demande la parole pour faire une déclaration qui est liée au dernier PV.

Devant l'ensemble des membres du conseil municipal, je tiens à rappeler que la commission « travaux » dont je suis responsable en tant qu'adjoint, comprend : Paul, présent depuis le début, Julie qui a démissionné pour raison de santé et a souhaité réintégrer la commission le 23 juin dernier, Jean Marie Noiret nouvellement arrivé au conseil municipal depuis le 13 juin.

Je reviens sur la délibération 2016-030 du 13 juin 2016 concernant l'autorisation de signer une MAPA pour l'aménagement du terrain à côté de la Mairie.

A la lecture de cette délibération, je conclus que nous avons un nouvel adjoint aux travaux en la personne de Jean Marie Zieba. Comment se fait-il qu'il ait connaissance de devis fournis par les entreprises Renov 'sport et Colas et qu'il présente cela en réunion de conseil municipal sans que personne de la commission travaux n'en ait été informé et sans aucune concertation préalable ?

De plus, Jean Marie a profité de mon départ en vacances fin juin pour organiser ou faire organiser une réunion avec une entreprise à ce sujet alors que la commission travaux (tout au moins dans sa totalité) n'était pas au courant.

Je souhaitais donc clarifier les choses en disant que je n'approuve pas ce genre de situation, et je souhaite que la fonction de chacun dans sa délégation soit respectée.

Si le premier adjoint prend la place de tout le monde et s'occupe de tout, il n'y a plus besoin de personne ni de conseil municipal, ni de commission quelle qu'elle soit.

C'est ce que j'avais à dire.

Jean-Marie ZIEBA demande au Maire s'il peut avoir un droit de réponse ?

Monsieur le Maire : « Bien évidemment ! ».

Jean-Marie ZIEBA : « Je répondrai très simplement à ces propos qui sont totalement erronés.

Je ne suis pas la personne qui nous a réunis pour aborder le dossier de la plate-forme, ensuite, j'ai simplement été invité en tant que membre de la Commission Finances car il était question de financements et nous étions en train de mettre en place la demande du fameux FIPL que nous avons d'ailleurs obtenu.

Il était normal que je sois présent à cette réunion. Mais je ne suis pas allé au-delà. »

Francis DALONGEVILLE « D'accord... Mais comment se fait-il que tu connaisses les Entreprises intervenantes ? »

Jean-Marie ZIEBA « J'étais présent, j'ai entendu ».

Francis DALONGEVILLE : « Mais c'est toi qui a fait le compte-rendu ? ».

(Rires)

Jean-Marie ZIEBA « Mais pas du tout, je te dis que tu te plantes depuis le début. Sache au moins que je ne vais pas faire ton travail car j'en ai assez comme cela avec mes attributions ; de plus, la Commission Travaux ne m'intéresse pas.

Donc je pense t'avoir, une nouvelle fois, répondu. Et pour moi c'est bon ! ».

Jean-Marie NOIRET ne pouvant s'exprimer oralement fait des signes négatifs de la main puis brandit son ardoise sur laquelle il est écrit : « Francis tu as tort, c'est faux ».

Francis DALONGEVILLE : « *Paul MERCIER était présent ce jour-là, pourquoi n'a-t-il pas été invité à la réunion ?* »

Monsieur le Maire : « Si vous me permettez ! J'étais également présent à cette réunion.

Le jour de cette réunion, nous n'avons fait que des ébauches financières et rien d'autres, d'où la présence de Jean-Marie. ».

Francis DALONGEVILLE « Pourquoi n'ai-je eu aucun retour ?

Monsieur le Maire « Sur cela, je ne peux pas te répondre ». Puis il demande : « Y a-t-il autre chose ? ».

Paul MERCIER intervient « *En ce qui concerne le dernier WAILLY Info, j'ai constaté que le compte-rendu du Conseil Municipal qui était joint ne reprenait que les Délibérations et non la totalité du PV comme cela se faisait précédemment. Vous n'avez donc pas diffusé ce que j'ai dit au cours de ce Conseil Municipal. J'assimile cela à de la censure !* ».

Monsieur le Maire « *Non ce n'est pas de la censure. Nous avons décidé cela dans un simple souci d'économie de papier donc de coût financier. Les PV sont mis à la disposition de tous les*

habitants au Secrétariat de la Mairie. Enfin, vous pourrez retrouver les PV dans leur globalité sur le site Internet quand celui-ci sera opérationnel. Ce n'est que cela ! ».

Francis DALONGEVILLE « *Donc pour le prochain WAILLY Info, on ne reprendra plus tout le PV mais uniquement les Délibérations ?* »

Monsieur le Maire « *C'est bien cela. Et tout sera sur le site dès décembre, je l'espère* ».

Henri MACE : « *A ce sujet, je me permets d'ajouter un mot. Je suis personnellement intervenu pour demander à ce que ce soit fait comme cela, c'est-à-dire uniquement avec la reprise des Délibérations. Et cette demande, je l'ai faite à plusieurs reprises pour que cela se passe comme cela.* »

Nicole SAVARY précise : « *la décision de n'insérer que les Délibérations de Conseil Municipal dans le WAILLY Info avait été décidée d'un commun accord lors d'une réunion de rédaction du même WAILLY Info.* ».

Monsieur le Maire rappelle l'Ordre du jour conséquent et souhaite que nous avancions.

3. Inscription des questions diverses :

Aucune

4. Délibération 2016-040 :

a- : Renouvellement des Conventions avec : Le Réseau d'Assistance Maternelle KARAMEL - NVRD - BATIQUE - REGAIN.

Monsieur le Maire décline chaque Convention :

« **KARAMEL** : *Convention d'entente entre les Communes pour le RAM. Avec l'intégration des dernières Communes que sont : BOISLEUX au Mont, BOISLEUX St Marc, BOYELLES, BOIRY Becquerelle et MERCATEL lesquelles rejoignent ACHICOURT, AGNY, et WAILLY pour former un Réseau d'Assistance Maternelle Intercommunal. Cette Convention Intercommunale aura une durée au moins de trois ans.*

NVRD : *Cette Sté nous nettoie les routes et les caniveaux trois fois par an. NVRD nous a envoyé un nouveau protocole 2017 avec le maintien à l'identique des prix à ceux de 2016 soit 22,50€/Km ; mais avec la proposition d'une prestation supplémentaire pour 2017 qui sera le désherbage des caniveaux par le passage d'une rotative métallique.*

BATIQUE : *Sté qui s'occupe du fauchage, de l'élagage et du déneigement. Conservation des tarifications pour 2017 soit 47€/h pour le fauchage, 80€/h pour l'élagage et le déneigement.*

REGAIN : *Cette Association maintient également ses tarifications sur le désherbage, les tontes et l'évacuation des herbes soit 620€ par passage et 50€ par évacuation des tontes, et 780€ par désherbage si besoin.* »

Monsieur le Maire soumet au vote ces renouvellements de Conventions.

La Délibération 2016-040-a est adoptée à l'unanimité.

b- : Renouvellement des Conventions de Maintenance avec : LEROY - ICARE - BODET - DEFIBRIL et I-TECH.

A nouveau Monsieur le Maire décline chaque Convention.

« **LEROY** : qui entretient les chaudières de l'école et de la Mairie : 315€ pour la chaudière de l'école, 290€ pour celle de la Mairie.

ICARE : pour les Radars pédagogiques : 450€ par an, sans les 70€ proposés concernant le relevé des données qui n'a pas été retenue.

BODET : concerne l'entretien des horloges de l'Eglise pour 189,28€ par an.

DEFIBRIL : concerne l'entretien des deux défibrillateurs et le chargement des consommables pour 288€ TTC pour les deux et par an.

I-TECH : est plus une entreprise d'intervention qu'une entreprise de maintenance. I-TECH concerne les interventions sur le matériel informatique de l'école.

Concernant cette Délibération 2016-040-b, Monsieur le Maire appelle au vote.

Cette Délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Délibération 2016-041 : Dénonciation du contrat nous liant à RICOH.

Monsieur le Maire présente ce point sous forme d'un power point qui reprend le début du contrat (depuis février 2014) et l'évolution des relations avec la Maison RICOH.

« Cela a commencé en juin 2014, lorsque je me suis aperçu que les tarifs qui nous étaient appliqués étaient pour le moins onéreux. Première renégociation.

Puis en 2015, nous nous sommes aperçus que RICOH avait installé une valise de mémoire moyennant rétribution pour rien car nous avons déjà cette sauvegarde Mairie auprès de notre prestataire informatique NFI.

Nous leur avons fait un nouveau courrier et là, RICOH n'y comprend rien et pense que nous souhaitons arrêter tous nos contrats. Nouvel entretien avec la Direction régionale et notre référent. Nous en profitons pour rappeler les conditions de l'école qui n'ont toujours pas été revues depuis 2014 malgré nos différentes relances.

Enfin, il y a quinze jours le fait déclencheur d'une dénonciation de contrat est lié à une augmentation des tarifs des photocopies appliquées à ce jour en N/B (0,0054/copie pour la Mairie et 0,0093/copie pour l'école) et couleur (0,054/copie pour la Mairie) de + 8,20% sans nous en avoir avisés au préalable alors que dans le contrat initial, RICOH avait indiqué qu'il maintenait à l'identique ses tarifs durant 5 ans. De plus, nous avons eu un souci avec le Matériel de la Mairie en juillet et jusqu'à ce jour nous attendons le technicien. »

A l'issue de la présentation, cette Délibération est adoptée à l'unanimité.

1. Délibération 2016-042 : Délégation au Maire pour signer deux nouvelles Conventions avec d'une part : la Sté REPROTECH et d'autre part : l'UFCV.

Monsieur le Maire fait les présentations de ces deux nouvelles Conventions.

REPROTECH : *« Cette une Société qui est connue sur le territoire car elle sert différentes Communes autour de nous.*

Nous avons rencontré une dame qui en est la représentante locale. Elle est compétente, elle a su répondre à toutes nos questions et respectant sa parole, elle n'a pas hésité à nous faire une proposition intéressante dans les 24 heures qui ont suivi notre entretien.

A qualité technique identique des équipements, nous avons les propositions suivantes :

- *Location des matériels requalifiés c'est-à-dire qu'ils ne sont pas neufs car ils ont deux ans, mais ils ont été vérifiés et remis à neuf car les pièces usées ont été changées, pour la Mairie (meilleure distribution avec 50 copies/mn au lieu de 26) + l'école (meilleure distribution également 22 copies/mn au lieu de 18) , entretien et consommables compris pour 942 €/trimestre au Lieu de 869,99€/trimestre chez RICOH. Soit 70 € de plus par trimestre ou + 280€ par an.*

Mais,

- *La Société REPROTECH reprend les loyers en cours auprès de RICOH (dont la Sté financière est LIXXBAIL) jusqu'en 2020 date d'échéance de notre contrat.*
- *Le prix des copies passe (en HT) pour le N/B à 0,0039/ copie au lieu comme dit tout à l'heure : 0,0054/copie pour la Mairie et 0,0093/copie pour l'école et 0,039/copie au lieu de 0,054/copie pour la couleur en Mairie.*
- *Le nouveau matériel en Mairie nous permet de supprimer la ligne télécom Fax car il est capable de détecter les fax ou les demandes de photocopies. Notre ligne Fax serait identique à notre numéro de téléphone actuel. Soit encore une économie de 240€/an.*
- *Il nous permettra de tirer les WAILLY Info en Mairie (il imprime, plie et agrafe), et nous accordera plus de souplesse dans l'élaboration de ce journal. Economie possible de 500€ après avoir tenu compte de l'achat du papier.*
- *Ce matériel offre d'autres possibilités comme des scans des factures et autres pièces qu'il est obligatoire de faire suivre à la Trésorerie. Aujourd'hui avec notre machine, Delphine LEBORGNE doit, par exemple, photocopier les RIB laissés par les parents ou les entreprises, puis les scanner avant de les envoyer par courriel à la Trésorerie. Avec le matériel REPROTECH, Mme LEBORGNE ne fera qu'une seule opération. C'est donc un gain du coût-papier et un gain de temps.*
- *Enfin, il sera possible de tirer des banderoles ou des frises de 1 mètre de long. »*

La Délibération 2016-042-a est adoptée à l'unanimité

« UFCV : C'est une structure qui gère le travail social.

J'ai été démarché par cette Entreprise dans le cadre du contrat Civique d'Aide Sociale et Intergénérationnel.

Je vous en avais parlé lors d'un précédent Conseil : la mise en place des Contrats Civiques que nous souhaitons mettre en place à savoir une fiche concernant le Chemin de Mémoire et une

fiche pour l'Action Sociale. Cette dernière n'a pas abouti, même si j'ai rencontré 6 ou 7 personnes qui se sont dites intéressées, mais aucune de ces personnes ne m'a convenu pour ce poste qui touche un public dit sensible.

Pour l'Action Sociale, le but était d'aller à la rencontre de certains habitants identifiés de notre Commune et ainsi créer un lien avec les associations existantes ou encore les services de la Mairie voire de se faire le relai avec un médecin ou un travailleur social.

L'UFCV peut donc nous aider à trouver la bonne personne dans le cadre de cette fiche-mission. Cet Organisme s'occupe du recrutement, du suivi, de la gestion du personnel et de la rémunération.

Mais me direz-vous, cela a un coût ? Bien sûr.

A ce jour notre Service Civique a coûté à la Commune 116€/mois, durant 6 mois. Le reste ayant été pris en charge par l'Etat pour 573€/mois. Avec l'UFCV le coût passerait pour la Commune à 170€/mois (soit plus 64€/mois durant 6 mois). Le gain en termes de temps et de suivi vaut bien ces 400€ supplémentaires.

Cette Délibération 2016-042-b est adoptée à la majorité absolue par 10 voix pour et 5 abstentions.

2. Délibération 2016-043 : Acceptation par le Conseil Municipal de la totalité des Dépenses et Recettes du CCAS par intégration au Budget Municipal suite à sa transformation en CASM au 30 juin 2016.

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Marie ZIEBA.

Jean-Marie ZIEBA : « Comme Monsieur le Maire vous l'avez présenté notre CCAS a été transformé au 30 juin 2016 en CASM (Comité d'Action Sociale Municipal).

Au cours du second trimestre 2016, lorsque les membres du CCAS ont décidé cette transformation, ils ont également décidé du transfert des fonds détenus par cet Organisme et de ses propriétés foncières. A ce jour, c'est à nous, membres du Conseil Municipal de nous prononcer pour une acceptation de ces transferts.

Je vais donc vous donner les montants des Recettes et Dépenses apparaissant sur les comptes du CCAS au 30.06.2016, et vous décliner les propriétés foncières.

En Dépenses : le CCAS avait accordé un secours d'urgence à un waillysien pour 450€, et avait mis en place un prêt à un autre habitant pour lui permettre de se raccorder au réseau d'assainissement pour 5.983,21€ (ce prêt est actuellement régulièrement et directement auprès de la Trésorerie).

Ce qui nous fait un total des Dépenses inscrites de 6.433,21€.

En Recettes : Nous avons un excédent de fonctionnement reporté de 13.775,06€,

Les revenus des baux agricoles liés aux propriétés foncières pour 750€

Et enfin, nous trouvons les versements volontaires suite à l'engagement de Monsieur le Maire et de ses quatre Adjointes à verser un mois de leurs indemnités annuelles soit 5.600€.

Ce qui nous fait un total des Recettes inscrites de 20.125,06€

Le solde entre Recettes et Dépenses nous donne pour le transfert au Budget Communal un chiffre positif de 13.691,85€. A cela il faudra ajouter le solde à récupérer du prêt qui est de 5.746,40€ au 30.06.2016 (donc un total de 19.438,25€).

Ceci s'était pour la partie financière. Maintenant en ce qui concerne le foncier :

Il y a cinq parcelles :

- Parcelle ZC 9 exploitée par Monsieur Jean-Marie HOYEZ,*
- Parcelle ZE 32 exploitée par Monsieur Guy LEFEBVRE,*
- Parcelle ZB 167 exploitée par Monsieur Sébastien PAUWELS,*
- Parcelles AC 39 et ZC 35 exploitées par Monsieur José PARENT.*

Par un acte administratif, Monsieur le Maire fera le transfert de ces propriétés du CCAS à la Commune de WAILLY. »

Monsieur le Maire propose cette Délibération au vote pour le transfert des fonds et des propriétés foncières du CCAS sur les comptes de la Communes.

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Délibération 2016-044 : Pour les Fêtes de fin d'année, offre à chacun des salariés communaux d'un bon d'achat de 50€ présent actif au 31.12.2016.

Monsieur le Maire présente cette Délibération.

Colette NOURRY intervient pour demander : « *si cela est valable pour TOUS les salariés, Titulaires ou pas ?* ».

Monsieur le Maire confirme.

Alain BOURDREL demande : « *Dans ce cas, cela fait combien de salariés ?* »

Jean-Marie ZIEBA lui répond : « *5 Titulaires et 6 personnes sous contrat* ».

Monsieur le Maire met cette Délibération au vote.

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Délibération 2016-045 : Ouverture du Cyber-Centre aux extérieurs de la Commune

Monsieur le Maire commence cette présentation « *en remerciant chaleureusement les bénévoles qui se sont engagés à former nos concitoyens volontaires et qui permettent la réussite de ce projet lancé en 2015.* ».

« Nous sommes sous la situation actuelle où nous avons quatre groupes pour un accueil actuel d'une vingtaine de personnes. Comme les groupes ne sont pas trop chargés, nous restons dans une action conviviale, et les personnes sont mieux suivies individuellement. En accord avec les animateurs, nous pouvons monter en charge jusqu'à 32 personnes. Pour ces 10 ou 12 places supplémentaires, un cinquième bénévole s'est fait connaître.

Tout en donnant la priorité aux habitants de notre village, il est intéressant de l'ouvrir aux habitants des Communes voisines adhérentes de la CUA ou pas.

En effet, des Communes avaient des Cyber-centres mis en place par leur Communauté de Communes. Or si elles rejoignent la CUA au 01.01.2017, elles vont perdre cet avantage. Et je pense à RIVIERE en particulier, et à BEAUMETZ : la Municipalité n'a jamais eu et n'a toujours pas, la volonté de mettre en place ce type de structure.

En ce qui concerne le coût financier ; vous avez bien compris que peu de Communes ont ce type de Cyber-Centre et accueillent des habitants extérieurs.

Il est donc évident et je le rappelle que cela restera gratuit pour les waillysiens, quant aux extérieurs, nous avons calculé que la formation était d'environ 15 heures par trimestre et nous y avons appliqué un prix très raisonnable de 2€/heure soit 30€ par trimestre et par personne. Ce qui nous permettra d'amortir nos charges de fonctionnement

Je précise que l'encaissement de ces Recettes se fera par émission d'un Titre de Recettes par trimestre qui sera remis à la Trésorerie.

Avez-vous des questions sur ce point, si pas je mets la Délibération au vote. »

Paul MERCIER intervient : *« Si j'ai bien compris les habitants de WAILLY peuvent encore s'inscrire ? Car, il nous avait été dit que c'était complet... »*

Monsieur le Maire : *« Ça n'a jamais été complet ».*

Alain BOURDREL intervient en précisant qu' *« il y a déjà des extérieurs ».*

Monsieur le Maire : *« Qui serait de l'extérieur ? »*

Alain BOURDREL répond : *« Sur une photo du WAILLY Info, il y a un visage que je ne connais pas ».*

Monsieur le Maire : *« Je vous confirme qu'il n'y a, à ce jour, aucun extérieur ».*

La Délibération pour l'ouverture aux extérieurs avec le prix de 2€/h par encaissement avec Titre de Recette est adoptée à l'unanimité.

10. Délibération 2016-046 : Suppression des Régies communales : cantine et CLSH.

Monsieur le Maire continue de présenter.

« Je vous rappelle qu'il y a un an et demi, nous nous étions retrouvés devant la difficulté des impayés. A ce jour, je ne dis pas qu'il n'y en a plus, je dirai qu'il y en a nettement moins.

Nous avons mis en place le dispositif des tickets que nous connaissons aujourd'hui afin d'enrayer au maximum ce souci d'impayés. Et notre système a bien fonctionné ; mais s'il nous a permis de collecter correctement les règlements-cantine, il a aussi son côté lourdeur administrative. Que ce soit pour notre Secrétaire de Mairie depuis l'impression des tickets jusqu'à l'encaissement des factures, comme pour les dames en charge de la gestion de la cantine, sans oublier les obligations d'achat des tickets par les parents aux heures d'ouverture de la Mairie. Le dispositif avait atteint le maximum des contraintes pour tous.

Il devenait donc urgent de mettre en place un nouveau dispositif plus souple pour tout le monde. De plus, comme la Mairie devait détenir les fonds des encaissements, la Trésorerie l'obligeait à devoir faire des travaux pour sceller avec du béton son coffre dans un mur, coffre qui, je rappelle, nous a été prêté gracieusement par Monsieur MACE.

Ce qui vous est donc proposé c'est un autre processus : il sera remis le lundi à chaque famille une feuille reprenant les jours de la semaine à rendre avant le jeudi, pour la semaine suivante. Les parents cocheront les jours où leur(s) enfant(s) mangera(ont) et signeront cette feuille afin d'éviter toutes contestations.

Madame LEBORGNE n'aura plus la charge d'émission et tout ce qui suit ; les dames de la cantine connaîtront exactement le nombre de repas à commander et les factures à régler seront suivies par la seule Trésorerie ; et bien entendu, les parents ne seront plus dans l'obligation de « courir » pour l'achat des tickets. Nous serons dans le même système qu'avec le CLSH.

Le système sera plus limpide pour tout le monde ».

Ricanements de MM BOURDREL et HERMANT.

Monsieur le Maire reprend et précise : « *Et bien oui, Messieurs, il n'y a que les imbéciles qui ne se trompent pas !*

En fonctionnant ainsi avec la Trésorerie, nous ferons des économies de temps qui seront utilisées à l'accueil des habitants pour d'autres demandes ».

Alain BOURDREL demande : « *Vous allez mettre ce système en place à partir de quand ?* »

Monsieur le Maire : « *Après les vacances de Noël !* »

Alain BOURDREL « *Et si des parents ont encore des tickets en janvier ?* »

Monsieur le Maire répond : « *Nous trouverons un dispositif afin de ne pas leur faire perdre d'argent sur la cantine des enfants.* »

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

11. Délibération 2016-047 : Suppression de la Régie des fêtes organisées par le CCAS.

Monsieur le Maire continue : « *En 2015, à la demande de la Trésorerie, nous avons été dans l'obligation de créer une Régie pour l'« Apéritif qu'on sert » du CCAS.*

Le CCAS disparaissant de notre horizon communal, sa Régie devient inutile. »

Alain BOURDREL demande : « *A partir de quelle date ?* »

Monsieur le Maire : « *Toutes ces mises en place sont pour le 1^{er} janvier 2017* »

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

12. Délibération 2016-048 : Encaissement par émission d'un Titre de Recettes, la somme reçue par les gens du voyage.

Monsieur le Maire reprend l'Ordre du Jour.

« En août 2016, nous avons eu la surprise de voir un camp de gens du voyage s'installer sur notre terrain de football.

Je précise que contrairement à la rumeur locale, ils se sont installés sans aucune autorisation c'est-à-dire sans autorisation du Maire de WAILLY. Ils venaient de BEAUMETZ où ils étaient restés durant 15 jours et sont venus chez nous une semaine complète avant de rejoindre l'aire des gens du voyage aménagé de MONCHY au PREUX.

Ces personnes étaient des évangélistes et non des roms.

Ils se sont engagés à éviter de faire des dégâts même s'ils ont chassé et pêché un peu trop sur notre territoire.

Nous leur avons mis à disposition une benne du SMAV pour les poubelles. Ils ont joué le jeu car le terrain n'était pas sale après leur départ.

Avant de partir, ils ont fait une collecte dans leur camp et nous ont remis l'équivalent de 20€ par caravane soit 560€ en espèces d'où cette Délibération. »

Alain BOURDREL demande : « *Combien y avait-il de caravanes ?* »

Jean-Marie ZIEBA répond : « *28 !* »

Alain BOURDREL « *Je ne vous parle pas, je le demande au Maire !* »

Jean-Marie ZIEBA réplique : « *Certes, mais en août le Maire était en vacances et c'est moi, présent qui me suis occupé de ce dossier. Donc je vous réponds : 28 !* »

(...Rires dans la salle...)

Monsieur le Maire confirme : « *28 caravanes donc 20€ par caravanes = 560€* »

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

13. Délibération 2016-049 : Encaissement par émission d'un Titre de Recettes, les fonds reçus pour la manifestation de « l'ARBRE de NOËL 2016.

Pour ce point, Monsieur le Maire donne la parole à son Adjointe en charge des Festivités.

Colette NOURRY : « Comme pour les années précédentes, nous avons lancé l'achat de tickets d'entrée au spectacle de Noël pour les offrir aux enfants de WAILLY de 3 à 12 ans qui souhaitent y aller.

Mais nous en prenons toujours plus pour pouvoir les vendre à 12€ l'entrée par personne adulte : aux parents ou accompagnants ; nous avons fait la même proposition auprès de nos aînés.

Nous avons acheté auprès de TOP REGIE, 103 tickets pour un total TTC de 1.210,58 € soit 11,75 l'entrée, mais il faut y ajouter cette année les frais de sécurité liés à l'état d'urgence facturés à 103€ soit un total de 1.359,60€ somme à laquelle il faut retrancher la participation des familles (35 parents et 19 aînés) pour 648€. Il reste donc à charge pour la Commune la somme de : 711,60€ TTC.

Je demande donc au Conseil de valider l'achat de 103 tickets pour les enfants, les parents et nos aînés et de permettre le règlement de la facture globale de 1.359,60€ TTC mais aussi l'autorisation d'émettre un Titre de Recette pour les 648€ encaissés auprès des 54 adultes».

Monsieur le Maire met cette Délibération au vote.

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

14. Délibération 2016-050 : Accord donné par le Conseil Municipal au bornage de la Place du village afin de le conserver dans le Patrimoine communal après le 1^{er} janvier 2017, date butoir pour le transfert de la compétence voirie vers la CUA.

15. Délibération 2016-051 : Emission d'un Certificat Administratif officialisant la conservation de la Place du village dans le Patrimoine communal.



Monsieur le Maire précise que les points 14 et 15 sont liés, je vais donc vous les présenter ensemble mais vous les voterez une après l'autre.

« Pour vous aider à comprendre, je vais vous projeter la carte du secteur mentionné.

Lorsque nous avons parlé en juin 2016 de la CLECT et du transfert de la compétence voirie vers la CUA, jamais le dossier de la place n'avait été abordé.

Il y a eu mauvaise communication entre les services de la CUA et les Communes sur le distinguo entre Place et places de parking. Je vous parle des voiries, des trottoirs, des places de parking mais jamais de la Place.

Car il était clairement précisé que les pistes cyclables et les espaces verts restaient communaux. Or notre Place est à 60% herbeuse et en retirant la salle LAPOINTE, il reste peu en parking

Nous avons appris très récemment que gestion de la Place dans sa totalité était transférée à la CUA car elle est reprise en domaine public voirie. Mais, pas la salle qui est construite dessus.

Il se trouve que l'emprise de la Place est particulière car elle n'est pas cadastrée et idem pour la salle qui est construite dessus. Aussi, nous ne sommes pas la seule Commune dans cette situation.

Techniquement cela signifie qu'au 1^{er} janvier 2017, nous perdons la gestion de notre Place et les travaux que nous avons projetés pour la réaménagés ne pourraient plus être faits du moins par la Commune et le réaménagement de notre Place ne fait pas partie des priorités de la CUA qui en a d'autres pour d'autres Communes.

Nous perdrons aussi la subvention FIPL accordée par l'Etat car cette subvention versée par l'intermédiaire de la Préfecture de Région, n'est pas cessible entre : une Commune et un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal).

Nous nous sommes donc rapprocher des Services de la CUA et de la Trésorerie pour trouver une solution qui serait favorable à tout le monde. J'ai encore un rendez-vous avec la Préfecture de Région la semaine prochaine sur ce sujet mais nous sommes sur de l'administratif pur, la cession est peu envisageable car la Loi n'a pas prévu cette situation.

Nous souhaitons donc, bien entendu, respecter la Loi en permettant le transfert de la partie parking mais nous souhaitons conserver la propriété du reste de la Place : bâtie et parsemée d'espaces verts et bien sûr continuer à en assurer l'entretien comme aujourd'hui (partie bleue). C'est-à-dire que nous délimiterions la Place par un bornage afin de pouvoir continuer à la réaménager et ainsi percevoir l'aide de l'Etat à hauteur de 25 % des factures HT mais aussi pouvoir aménager le couloir doux pour les piétons.

A ce jour la CUA en la personne de son DGS (Directeur Général des Services) et la Trésorerie ne voient aucun inconvénient à un partage de la place par un bornage.

Il faut aussi intégrer que si nous bornons (partie rouge), nous ne pourrons plus revenir en arrière en demandant à la CUA de reprendre notre propriété. Ce sera un NON catégorique ».

Alain BOURDREL demande : »Qui prend en charge les frais de bornage ? »

Monsieur le Maire répond : « La Commune ».

Paul MERCIER intervient pour préciser : « mais ce n'est pas une cession à la CUA ça n'est qu'une mise à disposition. La CUA n'a pas le droit de vendre c'est tout. »

Monsieur le Maire : « oui, mais la CUA n'est pas non plus obligée d'engager de travaux pour la réfection de la Place car ce n'est pas forcément sa priorité non plus. »

Francis DALONGEVILLE : « le propose que nous attendions avant de délibérer trop vite ». Monsieur le Maire lui demande : « Mais tu veux attendre quoi ? ».

Francis DALONGEVILLE : « Que la Préfecture de Région permette la cession du FIPL à la CUA... »

Monsieur le Maire répond : « Tu sais bien que cela n'est pas possible, la Préfecture de Région a déjà donné cette réponse. Et, le FIPL n'est pas le but essentiel, ce qui est demandé c'est de pouvoir garder la main sur le patrimoine communal et ne pas le laisser partir ailleurs tout en restant avec nos trous et nos flaques d'eau. C'est cela le principal ! »

Gaëtane DELATTRE demande : « Quel sera l'impact de tout cela sur le déroulement de notre marché dominical ? »

Monsieur le Maire lui répond : « que le marché continuera de se dérouler dans les mêmes conditions mais les conventions signées avec chaque commerçant devront être résignées avec la CUA car le marché se déroulera sur le parking qu'elle aura repris dans sa compétence. Par contre, les commerçants qui désirent s'installer un soir de la semaine devront se rapprocher directement de la CUA qui décidera en dernier ressort. »

Francis DALONGEVILLE : « je me tourne vers la commission Finances. Avons-nous les moyens de faire les travaux sur la place ? »

Henri MACE répond : « que ce sujet a été abordé. Si nous en avons encore les moyens, nous ferons ; si pas cela restera en l'état ; mais avec le bornage, nous pourrions les faire quand nous le pourrions ou le voudrions : dans un an ou plus.

Le plus important est qu'il est nécessaire de se garder la liberté de faire ce que nous voulons avec ce terrain avec évidemment la construction qui est dessus. Quel est l'intérêt de garder un bâtiment avec ses charges de fonctionnement sans pouvoir agir sur le terrain qui l'entoure ? ».

- La Délibération 2016-050 est adoptée à la majorité absolue par 10 voix pour et 5 abstentions.
- La Délibération 2016-051 est adoptée à la majorité absolue par 10 voix pour et 5 abstentions.

16. Délibération 2016-052 : Calendrier d'accessibilité des Personnes Handicapées

Monsieur le Maire reprend : « En avril 2016, nous avons envoyé à la DDTM un calendrier d'accessibilité programmé des personnes handicapées (mobilité réduite veut dire aussi vision réduite etc...)

Il nous avait été demandé de lister et identifier tous les bâtiments communaux en leur attribuant une programmation de travaux permettant la mise en conformité d'accessibilité aux personnes handicapées sur trois ou six ans.

Pour rappel, nous avons cinq établissements communaux :

L'Ecole qui est un ERPR de 5^{ème} catégorie - La Mairie qui est un ERPWL de 5^{ème} catégorie - l'Eglise qui est un ERPV de 5^{ème} catégorie - la Salle LAPOINTE qui est un ERP 4 - le Cimetière qui n'a pas été classé en ERP par la DDTM.

Nous pensions que ce calendrier n'était qu'administratif mais en fait, il est impératif de joindre une Délibération à notre dossier pour acter le planning présenté.

Ce qui vous est demandé aujourd'hui : c'est de valider en année 1, l'accessibilité du rez-de-chaussée de l'école par une rampe d'accès.

De valider en année 2, la mise en accessibilité de l'Eglise par une rampe d'accès.

De valider en année 3, la mise aux normes des Toilettes de la salle LAPOINTE

De valider en année 4, la mise en accessibilité des 4 allées principales du cimetière par un dallage solide séparant les 4 carrés du cimetière.

De valider en année 5, la mise en accessibilité du 1^{er} étage de la Mairie avec un ascenseur.

De valider en année 6, la mise en accessibilité du 1^{er} étage de l'Ecole avec un ascenseur.

Sur ces deux dernières validations la DDTM nous a laissé entendre qu'il n'y avait pas de caractère d'obligation absolue car à la Mairie il y a une salle au rez-de-chaussée qui peut éventuellement servir de salle de mariage ou de salle de Conseil Municipal, et c'est la même chose pour l'école car à l'étage il ne s'agit que de la bibliothèque.

Mais nous devons rester prudents avec ce genre de dispositif qui peut être modifié à tout instant. »

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

17. Délibération 2016-053 : Délégation donnée au Maire pour signer une Convention de cession de maîtrise d'œuvre au profit de la Communauté Urbaine d'ARRAS pour les travaux concernant les trottoirs.

Monsieur le Maire donne la parole à son Adjoint en charge des Travaux.

Francis DALONGEVILLE : « *Après les enfouissements, il a été prévu de refaire les trottoirs avec une programmation sur 5 ans.*

Sur la fin de cette année et le début 2017, il a été fait un appel d'offre pour les : Rue du Faubourg, des Alouettes, de l'Eglise, de la Mairie et Voie de Cité.

Les Entreprises qui ont répondu : SNPC, EIFFAGE et DELAMBRE.

SNPC nous propose les travaux au prix de 221.840,46€

EIFFAGE : 236.599,91€

DELAMBRE : 214.439,04€.

Pour démarrer les travaux dans de bonnes conditions et un meilleur suivi nous sollicitons la cession de la maîtrise d'œuvre au profit des Services de la CUA.

En détail pour la Rue de l'Eglise le montant est de 86.000€, la Rue de la Mairie 9.914€, la Rue des Alouettes 13.500€, la Rue du Faubourg 61.935€, et Voie de Cité 8.400€. ».

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

18. Délibération 2016-054 : Avis du Conseil Municipal quant au nouveau périmètre de la Communauté Urbaine d'ARRAS.

Monsieur le Maire présente également ce point

« Nous avons reçu en Mairie l'Arrêté préfectoral concernant l'extension de la CUA aux Communes de BASSEUX, BOIRY Ste RICTRUDE, BOIRY St MARTIN, FICHEUX, RANSART, RIVIERE et de ROEUX.

La Préfecture demande donc un avis des Conseils Municipaux des Communes déjà adhérentes de la CUA.

Je précise que si nous ne donnons pas d'avis au 31.12.2016, il sera considéré d'office comme favorable ».

« Comme nous avons abordé le point de l'intégration des nouvelles Communes à plusieurs reprises, je pense qu'il n'est pas nécessaire de nous étaler dessus à nouveau.

Je mets donc immédiatement au vote cette Délibération en vous laissant, bien entendu, le droit de vous exprimer si vous n'êtes pas favorables à l'intégration des nouvelles Communes que je vous ai citées. »

Aucune intervention, l'avis est donc favorable,

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

19. Délibération 2016-055 : Modification et extension des compétences de la Communauté Urbaine d'ARRAS.

Monsieur le Maire commence par rappeler que ce point fait partie des deux points les plus importants de cette soirée.

« Je commence par vous dire rapidement que les nouveaux statuts de la CUA ont été déposés. Depuis 2013, de nombreuses Lois sont venues modifier le fonctionnement de la Communauté Urbaine et surtout les dernières : la Loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2015 et la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République) du 07 août 2015 qui entraînent des modifications profondes dans le fonctionnement des EPCI en leur délégrant de nouvelles compétences obligatoires :

- *Transport de l'électricité et du gaz,*
- *La transition énergétique,*
- *La création de transfert de charges...etc*

La Cour Régionale des Comptes (CRC) a procédé à un contrôle des comptes de la CUA sur les exercices de 2010 à 2015. Elle a demandé précisément à la CUA de procéder à la modification de ses statuts en précisant ses compétences voiries et tourisme mais en supprimant la compétence du refuge sur lequel je reviendrai plus tard.

Je vous précise que la compétence voirie aurait dû être prise dès la création de la CUA, mais à l'époque le choix du fonctionnement s'était porté sur des compétences partielles, c'est aussi la raison pour laquelle dans certaines Communes nous avons des voiries communautaires.

L'intervention de la CRC sur ces points est une demande ferme pour éviter toute ambiguïté avec la Loi. La Préfecture s'est faite l'écho de la CRC en demandant à la CUA de réviser ses statuts et de les mettre en conformité avec la Loi selon l'article L. 5215-20 du CGCT qui décline les compétences obligatoires et les compétences facultatives.

Je vous ai listé trois domaines qui nous touchent plus ou moins directement :

- *Les voiries dont nous avons déjà parlé : transfert intégral des voiries à partir du 01.01.2017.*

En raison du nombre important de Communes, il a été créé deux pôles : un urbain et suburbain et un rural.

Chaque pôle a sa Direction et il y a quatre techniciens par Direction. Chaque Commune ayant son Technicien attitré. Cette organisation permettra à la CUA d'être au plus proche du Territoire.

Je précise que la CUA aura la compétence sur la création, l'extension ou la translation des cimetières, mais le cimetière actuel reste une compétence communale

Paul MERCIER intervient et demande : « *si les chemins ruraux deviennent CUA ?* »

Monsieur le Maire lui répond que : « *les chemins agricoles restent une compétence communale* », puis il reprend :

- *Le tourisme : il y a un Office du Tourisme à ARRAS et qui dépend de la Commune d'ARRAS. Dorénavant, pour élargir le champ d'action de cet Office du Tourisme au tourisme d'affaire, mais aussi aux EPCI voisins. Car n'oublions pas que beaucoup de touristes viennent visiter le LOUVRE LENS, mais ils viennent dormir sur ARRAS car sur LENS la capacité hôtelière n'est pas suffisante (sur deux jours de présence sur la Région c'est une journée sur LENS et une nuit + une journée sur ARRAS avant de descendre sur PARIS).*

Le futur Office du Tourisme fonctionnera en tant que SPL (Société Publique Locale) et deviendra l'Office du Tourisme de la Communauté Urbaine d'ARRAS.

- *Les concessions de distributions d'électricité et de gaz. En application de la Loi MAPTAM, les EPCI n'ont pas de questions à se poser, c'est une compétence obligatoire pour eux.*

Par contre, la question se pose par rapport à la FDE (Fédération Départementale de l'Energie), c'est pourquoi je vous ai noté ce point.

Dans les mois à venir, nous allons sans doute connaître quelques difficultés d'échanges entre la CUA et la FDE car la FDE est une Fédération à laquelle une Commune peut adhérer mais pas un EPCI ; ce serait possible pour un EPCI d'adhérer à la FDE si celle-ci avait un statut d'Association ce qu'elle refuse catégoriquement. Aussi une chose est sûre, la compétence de distribution d'électricité et de gaz sera bien CUA.

J'ajouterai à la liste :

- La compétence de développement du numérique sera définitivement CUA.*
- Les transports et les abris-bus (ceci sera clarifié, car nous avons une compétence départementale pour les abris-bus, une compétence trottoirs pour la CUA et les voiries en compétence communale).*
- Et enfin la fourrière communautaire qui reprenait les mentions de refuge et de fourrière sera désormais divisée : en refuge gérée exclusivement par la SPA et en fourrière qui deviendra une compétence communautaire.*

Pour être plus clair, dans un refuge vous pouvez adopter un animal, dans une fourrière les animaux sont euthanasiés après un certain temps.

Avez-vous des questions ? »

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

20. Délibération 2016-056 : Débats et avis concernant les 5 axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Monsieur le Maire commence par rappeler que ce point est le plus important du jour car il est l'amorce de notre futur PLUI.

« Que je vous précise tout de suite ; il s'agit bien d'une Délibération mais elle est particulière. L'idée de la Délibération n'est pas de nous positionner clairement sur une décision à prendre, c'est plus complexe que cela.

Je vais vous présenter les orientations des 5 axes du PADD et nous allons en débattre. Ce sont les débats constructifs de façon positive ou négative qui tiendront lieu d'Avis et qui seront repris en Délibérations. C'est-à-dire que nos débats seront inscrits, consignés par PV et transformés en Délibérations. Suis-je clair ? »

Pas de question des membres.

Monsieur le Maire reprend : *« La CUA nous a fait parvenir un modèle de Délibération pour nous aider dans cette démarche particulière. Car je le répète les débats sur le PADD serviront de cadre à la CUA pour établir le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). C'est donc une réflexion stratégique sur un projet étalé sur 15 ans (CUA horizon 2030).*

2016 c'est le PADD, 2017 ce seront les actions techniques de mises en conformité, 2018 ce sera le PLUI, 2019 obtention du document et mise en application.

L'année dernière il y a eu une enquête qui avait été faite auprès de la population. Dans les retours demandés, il fallait lister des priorités et des ambitions.

Dans les retours effectifs de la population, nous trouvons :

Trois priorités qui ressortent fortement :

- ✓ Le développement économique et l'emploi,*
- ✓ Le commerce de proximité,*
- ✓ Le développement de la créativité du territoire qui est une donnée autant urbaine que rurale.*

Puis trois ambitions également qui ressortent :

- ✓ Un territoire fondé sur la recherche à forte croissance,*
- ✓ Un modèle de développement durable,*
- ✓ Un pôle touristique attractif entre PARIS et LONDRES.*

Il y a donc 34 enjeux qui sont identifiés. Je pense et j'espère que vous avez eu le loisir de jeter un œil sur la brochure que la Mairie vous a fait parvenir. Car nous allons devoir prendre un positionnement stratégique c'est-à-dire comment imaginez-vous le territoire de WAILLY voire celui général de l'arrageois à l'horizon de 15 ans ? A 15 ans, les urbanistes appellent cela un territoire qualitatif qui est un territoire qui se développe mais qui se développe avec des atouts ciblés. N'oublions pas qu'ARRAS a une position stratégique depuis 2.000 ans, d'ailleurs si nous avons des sites gallo-romains ce n'est pas neutre.

Nous avons une richesse économique et celui auquel nous pensons immédiatement c'est celui de l'agro-alimentaire mais il n'y a pas que celui-là.

ARRAS est l'équivalent d'EVIAN ou surtout VANNES de par son patrimoine.

Le but à horizon 2030 est un territoire à haute valeur humaine ajoutée, mais en respectant une exigence très importante qui est celle de la sobriété foncière c'est-à-dire qu'il ne faut plus ponctionner autant de terres agricoles comme dans le passé.

Depuis 1995, le territoire de la CUA est un territoire dynamique en termes d'emplois. Pour répondre à l'installation des Entreprises, elle doit être en mesure de leur en fournir. De plus, elle doit envisager à horizon 2030 la création de 10.000 nouveaux logements pour 10.000 nouveaux emplois.

Si nous continuons à consommer comme aujourd'hui le foncier, il sera nécessaire de ponctionner 1.100 ha de terres agricoles. Ce processus n'est plus envisageable car il faut maintenir un juste équilibre pour pouvoir nourrir la population.

Il a donc été décidé de ne prélever que 50% de ce qui a été prévu par les urbanistes. Il faudra se développer deux fois plus mais avec deux fois d'utilisation de foncier. Nous serons ainsi en phase avec le GRENELLE 1 et le GRENELLE 2 et dans le cadre du SCOT (Schéma de Cohérence des Orientations du Territoire).

Il y a donc 5 axes de développement stratégique.

- ❖ Une économie à haute valeur ajoutée profitable aux habitants,*
- ❖ Un environnement et un cadre de vie à préserver,*
- ❖ Une attractivité résidentielle à conforter,*

- ❖ *Un très haut niveau de services à la population,*
- ❖ *Une responsabilité sociétale exigeante.*

Je ne voudrai pas que cela tourne en monologue, donc si vous souhaitez intervenir, surtout n'hésitez pas. Avez-vous des questions sur cette présentation ?

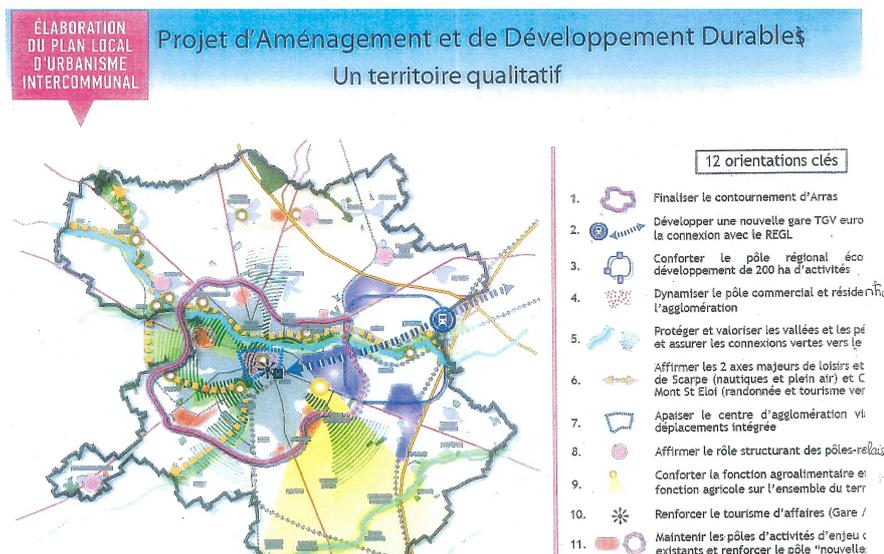


❖ **Une économie à haute valeur ajoutée profitable aux habitants du territoire**

« Il faut renforcer la position géostratégique au cœur des échanges. Cela concerne les routes, les autoroutes, la future gare européenne, le REGL, les cadencements ferroviaires, et la liaison avec AMIENS par la RN25.

Par rapport à ces éléments avez-vous des remarques ou des questions ?

Pour vous permettre de mieux suivre mes explications je vous projette la carte.



Cette carte dynamique représente le condensé des 25 pages que vous avez en mains »

« Nous avons une gare ferroviaire en centre-ville, le but est de créer sur le territoire de la Communauté une gare européenne sur le secteur de ROEUX/FAMPOUX et d'y mettre en place une connexion

entre cette nouvelle gare et l'ancienne avec une desserte rapide par un cadencement rapide des rames (genre RER parisien).

Donc, connexion avec le REGL vers la Métropole lilloise et les TGV allant vers PARIS, LONDRES, AMSTERDAM ou COLOGNE.

Il est évident que ce projet papier est très intéressant...Car nous serions par exemple à 7mn de LILLE à horizon 2035.

Ce projet à long terme vous paraît-il pertinent, inutile... ? »

Paul MERCIER avance que « *Ceci est du ressort de la SNCF* »

Approbation de Francis DALONGEVILLE.

Monsieur le Maire répond que : « *NON ! Ceci est du ressort de la Région et non de la SNCF. Que ce soit l'implantation, la construction ou les dessertes, c'est la Région. Mais il n'y a pas que cela, il y a aussi la liaison avec AMIENS...».*

Nicole SAVARY trouve que « *l'implantation d'une nouvelle gare sur ROEUX/FAMPOUX c'est un choix très excentré. Et pour s'y rendre c'est encore ajouter de la distance* ».

Monsieur le Maire : « *OUI, voilà, cet investissement est-il fondé, intéressant ? Le coût du REGL est estimé à 1 milliard et demi d'euros, ce sera bien plus avec cette gare...Pour en savoir le prix, nous pourrions comparer cette future gare avec celle sur plusieurs niveaux en ALLEMAGNE, je ne sais plus quelle ville ?»*

Denis VIGNERON intervient pour préciser : « *STUTTGART* ».

Monsieur le Maire : « *OUI, STUTTGART, merci Denis. Donc, la gare seule a coûté 2 milliards et demi d'euros : 4 niveaux de trains et un sous-sol...C'est gigantesque. Donc est ce cohérent pour nous habitants de la CUA ?».*

Denis VIGNERON intervient : « *Je ne comprends pas cette histoire de gare, car par exemple à AMIENS-TGV, NANCY, VALENCE...etc. lorsque l'on descend du train, on se trouve en rase campagne et il faut encore prendre le bus, une navette ou un taxi pour pouvoir entrer dans la ville, il faut ajouter 1h de trajet supplémentaire. La SNCF nous vend des billets pour la ville de destination et en fait on en est loin. Ce n'est vraiment pas parfait. Je rejoins la remarque de Nicole. Et pour moi, ce n'est pas un modèle de développement»*

Jean-Marie ZIEBA intervient à son tour : « *Communément, on appelle ces gares des « gares à betteraves », mais le but n'est pas celui-là.*

Je vous rappelle ce qui a été expliqué ici : Le Conseil Régional avait l'intention de créer une desserte ferroviaire type RER entre ARMENTIERES et NOYELLES-GODAULT via LILLE. En fait la ligne REGL s'arrêtait à NOYELLES-GODAULT. Ceci pour alléger le secteur routier très utilisé sur l'A1 et de l'A21. Nous avons un transfert d'utilisation de la route vers le rail.

Nos politiques arrageois sont intervenus en demandant que cette ligne continue au moins jusqu'à l'intersection desservant DOUAI et ARRAS c'est-à-dire environ le secteur de ROEUX/FAMPOUX.

Ainsi le projet de la gare trouvait tout son sens soit servir LILLE, DOUAI, ARRAS et CAMBRAI avec le REGL, et bien entendu, rejoindre les lignes TGV connues.

N'oublions jamais que derrière ce projet, il y a le Canal Seine-Nord. Comme disait très justement le Président RAPENEAU : « si on ne fait rien pour cette gare, pour ARRAS et son territoire, certes il y aura des trains mais nous ferons comme les vaches, nous ne ferons que regarder passer ces trains... », et, plus personne ne sera tenté de s'arrêter à ARRAS.

ARRAS n'est pas situé sur une ligne droite entre LILLE et PARIS, il faut savoir utiliser l'existant. ROEUX/FAMPOUX sont sur cette ligne droite.

Pour desservir la gare REGL de ROEUX/FAMPOUX il y aura des navettes toutes les 3mn en partance d'ARRAS et idem dans l'autre sens.».

Monsieur le Maire : « Voilà, il faut bien entendre qu'une gare extérieure ne trouve un sens que si elle reliée à cadence rapide avec la ville d'ARRAS. »

Denis VIGNERON précise qu'« St PIERRE des CORS, cela fonctionne très bien. Mais à NANCY ou AVIGNON c'est trop long. »

Jean-Marie ZIEBA : « Et en plus la navette (bus) est chère. »

Denis VIGNERON : « Exact, c'est trop cher ! De toute manière, dans quelques années si on veut prendre le train pour une grande destination en FRANCE, on sera obligé de monter sur LILLE. »

Jean-Marie ZIEBA : « Sauf, si nous avons la nouvelle gare sur ROEUX/FAMPOUX ! »

Henri MACE : « L'idée est bonne, il sera possible de partir ou de venir de partout à partir de la gare de ROEUX/FAMPOUX, puis démarrer ou rentrer sur ARRAS avec les navettes. ».

Monsieur le Maire rappelle que « La SNCF est toujours prête à grignoter des rames desservant ARRAS (ville-centre), la nouvelle gare est peut-être une solution.

Pour les routes et les autoroutes, faut-il encore développer ou il y en a déjà trop ? »

Selon Jean-Marie ZIEBA : « Nous avons déjà un tissu routier important, et la nouvelle rocade en est encore un exemple, mais il n'y a plus assez de rails ».

Pour Henri MACE : « Il y a les routes ou les autoroutes mais il y a aussi la prise en compte de l'encombrement de nos routes.

Je ne sais pas si vous connaissez le temps qu'il faut pour aller sur LILLE le matin aux heures de bureau... ? C'est l'enfer, le train est une bonne solution dans la mesure où il y en a régulièrement et toute la journée ; de plus, le canal Seine-Nord devrait désengorger l'A1 d'un bon nombre de poids lourds et ainsi donner, théoriquement, plus de souplesse. »

Denis VIGNERON : « De plus, il n'y a pas suffisamment de parkings à côté de la gare ».

Monsieur le Maire : « C'est prévu, mais c'est un autre débat, nous aborderons ce point après. Il faut aussi prendre en compte, bien sûr, la connexion avec d'autres transports C'est donc bien maintenant qu'il faut faire remonter nos remarques ».

Paul MERCIER intervient : « Il faut dire aussi qu'il serait intéressant de faire venir les citadines électriques chez nous, plutôt que de les faire rouler à vide en permanence sur ARRAS. »

Monsieur le MAIRE « OUI, pourquoi pas parler d'une « ruraline », c'est une idée que je défends depuis notre élection. Bien que le problème reste toujours le coût.

Maintenant, autre point : il faut faire coïncider la dynamique de l'emploi et celle du résidentiel.

La situation actuelle : 50% des salariés qui exercent sur notre territoire communautaire habitent les territoires communautaires voisins, exemple : la grande utilisation de l'axe RD3. Puis, il y a ce qu'on appelle le marketing territorial : comme le Festival du Film, le Main Square ou encore le Marché de Noël à ARRAS Est-ce que ces événements sont de vrais indicateurs pour vous ; et comment le monde rural peut s'intégrer à cela ?

Denis VIGNERON intervient : « Pour l'avoir vécu, je sais que le Festival du Film sur ARRAS attire énormément de monde et c'est un véritable pôle d'attractivité. Des gens viennent de l'Europe entière. ».

Monsieur le Maire : « C'est exact, c'est comme le Marché de Noël, il faut savoir qu'il est classé au nord de PARIS comme supérieur, en nombre de visiteurs, à celui de STRASBOURG. Donc, faut-il développer ces points ou pas ? »

Jean-Marie NOIRET sur son ardoise a écrit : « Le Main Square attire également énormément de monde ».

Monsieur le Maire confirme et ajoute « Au vu des réservations pour 2017, ce sera encore une bonne année pour le Main Square.

Maintenant abordons le sujet des parts d'activité :

Elles sont, vous le savez, concentrées sur la partie Est du territoire de la CUA.

Comme ACTIPARC et ARTOIPOLE qui devraient encore continuer à se développer. De mémoire, il y a 200 ha sur ce secteur-là, qui sont à développer.

Est-ce que on continue à développer de ce côté-là avec la logique de métropolisation ?

C'est-à-dire que c'est un territoire qui travaille par polarité : nous avons un secteur où il y a une activité, un secteur où il y a de l'agriculture, un secteur où il y a un développement urbain dense avec des cheminements. ».

Henri MACE : « Pour le coup, ce n'est pas nous qui décidons, cela reste de la volonté des chefs d'entreprises.

Que recherchent les entreprises ?

Elles recherchent des moyens de communications et la proximité de services ».

Denis VIGNERON : « Dans ce cas, la construction de la nouvelle gare a un sens. »

Monsieur le Maire ajoute que « les services de la CUA ont suffisamment communiqué sur ORCHESTRA et LFB pour avoir des retombées positives. Mais avec une obligation : nous avions avant 15 emplois /ha, il faut considérer l'avenir avec 20 emplois/ha ; alors que pour les plates-formes d'AMAZON c'est 6 ou 7 emplois/ha. L'exigence est ainsi posée pour nous ».

« Maintenant, parlons du thème : Valoriser le potentiel des parts d'activité avec les zones commerciales. Quelles sont les attentes des habitants sur ce sujet ? Y en a-t-il assez, c'est à développer... ? »

Denis VIGNERON souligne : « Quand on se déplace sur la zone commerciale de NOYELLES-GODAULT, on s'aperçoit que c'est « monstrueux » en termes de surfaces couvertes. A ARRAS nous avons AUCHAN, LECLERC, CARREFOUR etc., je pense que nous avons atteint le sommet des grandes surfaces ».

Henri MACE répond : « OUI, bien sûr, mais si nous ne voulons pas d'AMAZON parce qu'il n'y a pas assez d'emplois/ha ? Qu'on ne veut plus de grandes surfaces parce que ceci, on ne veut plus d'entreprises parce qu'elles polluent, ou qu'elles font du bruit... On aura en effet, de l'espace, mais il n'y aura plus de boulot ».

Francis DALONGEVILLE « Il faut envisager du commerce de proximité comme à BEAUMETZ, comme dans les pôles-relai».

Pour Monsieur le Maire : « C'est vrai car quand on constate l'agrandissement récent du Carrefour sur Boréal Parc, puis les autres enseignes, on peut dire que nous avons chez nous une concentration de vente alimentaire assez importante. ».

Henri MACE répond que « Si les entreprises investissent c'est parce que les gens viennent, or la consommation n'augmente pas c'est-à-dire que ceci fonctionne au détriment de zones plus éloignées. Les habitants préfèrent venir consommer sur place plutôt que d'aller jusqu'à NOYELLES-GODAULT. Ils utilisent moins de carburant etc. et nous nous voyons moins de voitures sur les routes donc moins de pollution.

Les entrepreneurs quand ils investissent, raisonnent par rapport à leur retour sur investissement et s'ils investissent c'est qu'ils ont vu qu'il y avait encore moyen de capter une nouvelle clientèle.

Lors que le marché sera saturé, il n'y aura plus d'investissements de leur part.

Nous pouvons toujours souhaiter quelque chose d'harmonieux, mais ce sont les chefs d'entreprises qui décident.»

Monsieur le Maire : « Certes, mais c'est la Communauté Urbaine qui crée les zones. »

Henri MACE : « Bien entendu, mais s'il n'y a plus de clientèle à capter, ils iront ailleurs. »

Paul MERCIER : « Nous avons bien compris qu'avec le réseau de routes et d'autoroutes qu'il y a à l'Est, la Communauté Urbaine a fait son choix de développer ce secteur ».

Monsieur le Maire : « *Encore une fois, mais quels types d'entreprises. Devons-nous nous spécialiser sur la logistique ou devons-nous essayer de nous diversifier en termes d'entreprises ?* »

Henri MACE « *La recherche est un excellent vecteur tourné vers l'avenir qui emploie des personnes très qualifiées et avec de bons revenus. Il faut donc que nous soyons un pôle de compétence sur la recherche.* »

Monsieur le Maire : « *Il faut donc consolider le développement commercial avec une harmonie avec le centre-ville d'ARRAS. Y a-t-il assez de parkings ou pas ?* »

Nicole SAVARY : « *Le centre-ville d'ARRAS risque de se vider de ses commerces. A part les coiffeurs et magasins de vêtements... Il n'y a plus grand-chose. De plus, les loyers commerciaux sont chers.* »

Denis VIGNERON : « *Je confirme regardez le centre-ville de DOUAI. Hier, il y avait plein de commerces, des artisans ..., et c'était vivant. Aujourd'hui, le centre-ville est quasi mort.* »

Henri MACE partage et ajoute : « *le commerce se standardise. Quel que soit la ville dans laquelle on se trouve, on trouve les mêmes enseignes. Tout se ressemble. Mais c'est de notre faute, à nous tous. C'est nous qui avons exigé puis accepté cet état de fait en tant que consommateurs. Nous avons fait le bonheur des grandes surfaces au lieu de continuer à aller chez l'épicier ou le boucher du coin. NOYELLES-GODAULT a tué HENIN-BEAUMONT. Ce n'est pas la faute du pouvoir politique, c'est la faute du consommateur.* »

Monsieur le Maire rappelle : « *le politique peut toujours refuser d'accorder le droit de construire ce type de magasin. Mais nous savons les pressions qu'exercent les grandes enseignes.* »

Nicole SAVARY : « *Il y a des deux...Donc, il faut donc continuer à consommer au marché de WAILLY* »

Pour Henri MACE « *c'est une vraie réponse* ».

Monsieur le Maire : « *Et par rapport à une activité agricole dynamique comme l'agroforesterie, le maraîchage par la culture raisonnée Bio, les coopératives urbaines. Je me tourne pour cela vers nos agriculteurs* »

Francis DALONGEVILLE intervient : « *Il est vrai qu'on parle de plus en plus de la culture Bio, mais bon...Nous ne sommes pas prêts.* »

Monsieur le Maire : « *J'entends ce que tu dis, mais avons-nous la capacité de le faire sur le territoire ?* »

Francis DALONGEVILLE répond : « *La possibilité oui dans doute, la volonté je ne crois pas* ».

Paul MERCIER estime que *« beaucoup d'agriculteurs ont la volonté de faire, mais le consommateur est-il prêt à payer beaucoup plus cher pour les produits Bio ? »*

Henri MACE précise : *« Le consommateur doit aussi accepter de consommer des produits qui ne sont plus standardisés : des carottes qui ne sont plus droites comme des i, des pommes moins rouges ou plus ou moins rondes... Nous nous plaçons là sur l'éducation de la population. Il va falloir changer nos habitudes et c'est le plus difficile ; de plus, notre agriculture doit pouvoir aussi nourrir tout le monde. ».*

Monsieur le Maire : *« D'où la nécessité de consommer moins de terres agricoles ».*

Henri MACE : *« Exactement. Ça c'est très important ! ».*

❖ **Un cadre de vie privilégiée : Un environnement naturel et un patrimoine historique à préserver.**

Monsieur le Maire précise *« qu'il y a cinq thèmes :*

- *Engager le territoire dans une action post-carbone,*
- *Renforcer les liens entre espaces rural et espace urbain,*
- *Consolider le patrimoine,*
- *Economiser les ressources foncières,*
- *Envisager toutes les formes de production.*

Donc pour le petit 1 : le post-carbone :

Pour la CUA à horizon 2050, il faut que l'impact carbone soit négatif ».

Henri MACE : *« On ne peut qu'être d'accord même si c'est loin pour moi. L'émission de carbone doit être facturée... ».*

Monsieur le Maire : *« Cela a déjà été fait et on a vu ce que cela a donné ».*

Henri MACE reprend : *« Bien sûr, quand on voit qu'on a installé des portiques pour calculer les passages de poids lourds qui polluent énormément et le résultat financier... Quel gâchis. »*

Paul MERCIER *« Toujours les poids lourds, mais ils ne sont pas les seuls à polluer ! La taxe carbone doit être facturée à tout le monde ».*

Monsieur le Maire reprend : *« Pour le petit 2, je reviens sur la carte.*

Par la trame bleue et la trame verte, c'est remettre un paysage de plus en plus rural donc plus vert. C'est améliorer notre cadre de vie.

Pas de remarque sur ce point ? ».

« Pour le petit 3 : éviter les pollutions : de l'eau, de l'air, des sols, des paysages, etc.

On anticipe ici le réchauffement climatique car les trames verte et bleue permettront de lutter contre les pics de chaleur dans un milieu qui sera urbanisé. ».

Denis VIGNERON interroge : « *Derrière toutes ces bonnes intentions, est ce qu'il y a des mesures concrètes qui sont prises ?* »

Monsieur le Maire : « *Bien entendu, elles sont annoncées et listées. Après c'est comment peut-on décliner tout cela pour évoluer intelligemment ? D'où les débats que nous avons aujourd'hui.*

Donc sur les 5 thèmes que je vous ai annoncés tout à l'heure, lequel selon vous est le plus important ?

Nicole SAVARY : « *La pollution me semble un intérêt important* »

Paul MERCIER : « *confirme et avance que l'éolien fait partie de cette lutte antipollution, pourtant ce Conseil Municipal a refusé d'en faire installer sur le territoire de WAILLY.* »

Monsieur le Maire répond « *Il est vrai que la production de l'énergie électrique par l'éolien paraît être une solution, pourtant elle apporte de grandes nuisances sonores et visuelles, et je crains qu'avec la quantité de béton que l'on injecte dans le sol pour faire tenir les éoliennes ne deviennent à terme une source de pollution bien plus importante. Par contre je pense qu'il faut surtout penser aux maisons à énergie positive, et à la multiplication des transports en commun.*».

❖ Une attractivité résidentielle renforcée : garante des grands équilibres socio-économiques et du positionnement compétitif du territoire.

Monsieur le Maire continue sa démonstration.

« Pour les urbanistes il y a un phénomène difficile à appréhender par le commun des mortels : Le phénomène de desserrement des familles.

Il a été constaté depuis 30 ans une baisse du nombre d'habitants par famille de par les divorces, les séparations, le nombre croissant de familles monoparentales.

En urbanisme, il faut construire des logements pour maintenir l'effectif de la population.

Une ville qui a horizon de 15 ans, qui ne construirait pas de logements, verrait sa population baisser. C'est la raison le projet de constructions de logements a été fixé à un haut niveau, je rappelle 10.000 à horizon 2030 dont 6.000 pour maintenir le nombre d'habitants.

Le PADD envisage de faire descendre, en milieu rural, le nombre de maisons de 20 à 16 maisons à l'hectare ; par contre, en milieu urbain, le nombre sera de 50 au lieu de 30. La concentration sera importante. Il faut également réfléchir au parcours de logements : étudiant, jeunes en couple, puis avec enfant(s) etc. à l'utilisation d'anciennes friches industrielles comme à BEAUMETZ avec le site UNEAL...»

Jean-Marie ZIEBA intervient en confirmant les propos de Monsieur le Maire et ajoute : « *Monsieur le Maire vient de vous parler du desserrement. Il est vrai que c'est une notion très importante en termes d'urbanisation. Un exemple simple à retenir, vous avez dans votre Commune une maison avec un couple, vous souhaitez augmenter votre population ; vous construisez donc une autre maison. Malheureusement quand elle est finie, le couple se sépare et chaque membre occupe désormais sa maison. Bref, vous avez 2 maisons mais le nombre*

d'habitants n'a pas augmenté. Ce qui revient à dire qu'il fallait au départ construire 2 nouvelles maisons et non 1. Cette notion de desserrement est à intégrer dans notre raisonnement à moyen et long terme.

Puis, il y a plusieurs types de constructions à envisager.

- La construction individuelle : Des habitants achètent un terrain aux mesures qu'ils souhaitent et construisent.*
- Les constructions avec un promoteur : aujourd'hui les maisons avec des terrains de 1.000m² seront sans doute les dernières.*
- Les constructions avec un bailleur social : les terrains seront beaucoup plus petits entre 400 et 600m², les constructions seront prévues pour de l'intergénérationnel, des revenus salariaux très disparates, et même de l'accession à la propriété.*

En ce qui concerne le logement social :

Il faut absolument démystifier cette notion. Ces logements ne sont pas forcément attribués à « des personnes que vous ne souhaitez pas croiser », car cela peut-être des jeunes couples qui travaillent, paient leurs impôts mais qui n'ont pas les moyens d'accéder à la propriété.

Ensuite sur 10 logements qui seront construits il est sûr qu'il y en aura 1 pour des habitants qui ont de gros soucis de tous ordres, 2 qui seront attribués à des habitants qui n'ont que des problèmes de ressources et que cela. Et enfin il en restera 7 pour les autres habitants. Ce sont les règles du logement social.

Le type de maisons, ce sont deux maisons accolées et se ressemblant comme deux gouttes d'eau mais n'ayant pas forcément le même nombre de pièces.».

Monsieur le Maire reprend et aborde le point 4,

- ❖ Un très haut niveau de service à la population : facilitateur de déplacements et de vie quotidienne.**

« Etude des mobilités : Les transports à horizon 2030.

- Comment articuler le piéton, la trottinette, le vélo, l'automobile qu'elle soit électrique ou pas, et enfin le transport en commun etc...*
- Finaliser les infrastructures routières : la RD 60 est-elle utile et doit-on continuer à finaliser la couronne routière d'ARRAS ?*
- Quel type de transport en commun ? Doit-on développer les navettes électriques sur tout le territoire ? Je vous rappelle les recherches développées par la Sté ÜBER pour les transports sans chauffeur des personnes (taxis autonomes), ce n'est pas de la science-fiction, cela arrive dans 10 ou 15 ans peut-être moins, ce sera rapide.*

Henri MACE : *« Ce n'est pas ce qui favorise l'emploi ».*

Jean-Marie ZIEBA : *« Cela en détruira certains mais cela en créera d'autres, comme avec l'informatique »*

Monsieur le Maire reprend : *«Donc quel type de transport les gens veulent ? »*

« Plutôt que de rester avec un véhicule qui pollue, ne vaut-il pas mieux envisager autre chose ? D'ici une quinzaine d'années, les véhicules électriques seront peut-être plus performants. Les vélos électriques avec des piles à combustible (donc qu'il est inutile de recharger), et la CUA a un grand projet avec ce type de vélos et présenter le territoire comme un territoire précurseur dans ce domaine.

Paul MERCIER : *« Dans ce cas, il faut des routes adaptées... »*

Denis VIGNERON rappelle qu' *« il faut des parkings-relais un peu partout. »*

Monsieur le Maire donne un exemple : *« Entre RENNES et St MALO, il y a non pas une autoroute mais une nationale à double flux.*

Les politiques locaux avaient fait une étude du nombre de passages et avaient envisagé de la refaire car elle se dégradait.

Lorsqu'ils ont voté la réfection, ils ont avant tout refait une étude de passages et là grand étonnement le nombre de véhicules avait fortement diminué...

Ceci grâce au système BLABLACAR. Car cette route était très utilisée par les étudiants et la mise en route du site avait changé la donne par le covoiturage.

- *Pour la couverture des équipements, comment les gère-t-on ? En communal, ou en intercommunal ? Comme l'école, des Maisons de services (présence postale).*
- *Rapprocher l'équilibre de l'offre et de service : il faudra travailler sur le commerce de proximité à la campagne.*

Plus de questions ou de remarques.

❖ Une responsabilité sociétale exigeante : lien social et solidarités au service du bien-vivre ensemble.

Monsieur le Maire reprend sa démonstration avec ce dernier axe.

« Avoir un état d'esprit constructif et collaboratif.

Notre Cyber-centre communal en est un bel exemple. Car ce sont des habitants de notre Commune qui mettent en commun leurs compétences et sous l'égide du bénévolat s'occupent d'apporter une connaissance à « leurs voisins ».

Renforcer l'adéquation de la Commune avec les aspirations de la population, je ne vous le donnerai pas en devoir à la maison mais c'est encore un beau et long sujet à débattre ».

Henri MACE confirme : *« C'est un beau sujet ».*

En dernier ce sont les questions concernant les pôles-relais comme BEAUMETZ, MAROEUIL, THELUS et BAILLEUL-SIRE-BERTHOULD qui sont des Communes identifiées qui desservent des polarités à un secteur rural (bref, qui ont des commerces et services).

« Avez-vous des remarques ou des questions ? »

« Je vous redonne les 12 orientations :

- Le barreau de la RD 60,
- La gare TGV,
- Le pôle économique de 200 ha sur la partie Est,
- Le pôle Commercial en centre-ville,
- Les pénétrantes agricoles,
- L'axe majeur du tourisme et des loisirs (le Val de Scarpe, la patte du Mont St Eloi et le Crinchon),
- L'apaisement des moyens de transport en ville,
- Les pôles-relais,
- Les Communes du Cojeul avec son pôle-relais sur SUD-ARTOIS,
- Le tourisme d'affaire,
- Les zones d'entreprises et de commerces
-

Avez-vous encore des remarques ou des questions ? Aucune... ?

Bien, je considère que cette Délibération est close.

Nous avons débattu et donné nos avis sur les 5 axes que je vous ai présentés tour à tour.

Je vous rappelle qu'il n'y a pas de vote pour cette Délibération plutôt particulière et dont la CUA nous a envoyé un modèle pour l'établir convenablement. »

21. Information du Conseil Municipal sur le Rapport de la Cour Régionale des Comptes sur la CUA.

Monsieur le Maire pour ce point rappelle que tous les membres ont dû recevoir avec leur convocation et leur ordre du jour, la photocopie du dossier du rapport de CRC.

« Avez-vous des remarques à faire ou avez-vous des interrogations ?

Rapidement, je vais vous en faire une synthèse, La CRC est revenue sur différentes compétences : voirie, tourisme..., il a pointé les évolutions administratives à mettre en application conformément à la réglementation en vigueur.

Au niveau des ressources, la CRC a noté que la CUA redistribuait trop la perception de ses dotations contrairement aux Communautés de Communes voisines, exemple avec les DSC, les Fonds de Concours, l'AC... Bien que l'AC sera être revue suite au transfert des voiries.

A l'époque, il n'y avait pas de schéma de mutualisation, mais aujourd'hui, il est en place.

La conclusion à retenir est que les indicateurs financiers sont sains, mais la CRC reproche à la CUA de ne pas investir suffisamment par rapport au taux d'imposition appliqué.

Il est donc nécessaire de relancer une stratégie d'investissements.

Concernant la gestion des Services Publics, Les transports avec son nombre d'avenants trop important et du versement de la subvention d'équilibre, la boucle numérique, l'Aquarena.

Quant à la gestion des Ressources Humaines : La Cour pointe le fait qu'il y a trop peu d'employés (364 agents à temps plein), par rapport aux autres Communautés Urbaines. Ceci à cause des externalisations appliquées par la CUA (260 équivalents temps plein).

*Voilà, donc rapidement ce que je peux en dire.
Avez-vous des questions ? »*

22. Information : Point sur l'équipe des salariés communaux.

Pour ce point, Monsieur le Maire donne la parole à son Adjoint en charge de la Gestion du Personnel.

*Jean-Marie ZIEBA : « Vous avez très certainement remarqué les changements d'activité de certains agents et également l'arrivée de nouveaux visages.
Il est donc normal que le Conseil Municipal soit informé de ces changements.*

Je commence par notre Secrétaire. Je pense qu'aujourd'hui vous la connaissez tous.

- *Madame Delphine LEBORGNE est arrivée en octobre 2015 et nous vient de WARLUS où elle a exercé à temps non complet comme Secrétaire de Mairie.
Même si, au départ, elle a eu quelques difficultés avec notre système informatique différent de celui qu'elle utilisait auparavant. Aujourd'hui elle en a une parfaite maîtrise.
Je veux insister sur le fait que Madame LEBORGNE n'est pas un simple agent, c'est une collaboratrice à part entière. Elle ne subit pas le fonctionnement administratif de la Commune, elle y participe activement.*

Côté école, ceci pour rester avec la présentation des Dames.

Vous le savez très certainement, Madame Renée DELPORTE nous a demandé une mise en disponibilité pour raisons personnelles, que nous avons, bien entendu, accepté. Mais il fallait assurer le poste d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle) à l'école maternelle. Nous avons deux possibilités : soit recruter en extérieur soit nous tourner en interne. Cela a été notre option.

- *Notre choix s'est posé sur Madame Dominique HERMANT. Elle connaît parfaitement l'école, les enseignantes, les enfants, et les parents, et elle a une parfaite maîtrise de la charge demandée et elle assure cette fonction depuis la rentrée de septembre 2016.
Madame HERMANT étant la plus ancienne, c'était aussi lui donner un signe de reconnaissance. Il est sûr que Madame DELPORTE est titulaire de l'examen d'ATSEM, mais comme nous sommes dans une Commune de moins de 1.500 habitants, l'examen en question n'est pas une obligation, Madame HERMANT peut donc exercer sans problème. La fonction est alors déterminée par Arrêté Municipal pour ses 35h.*

A la Cantine/Garderie, nous avons :

- *Madame Sandrine DILLY, qui est toujours présente à son poste. Elle a vu son contrat de travail évoluer de 10h hebdomadaires à 30h. fin 2014.*

- *Pour la suppléer dans son travail suite au transfert de Dominique HERMANT vers la Maternelle nous avons fait appel à Mademoiselle France ALEXANDRE. Mademoiselle ALEXANDRE a un contrat Unique d'Insertion/ Contrat d'Aide à l'Emploi (CUI/CAE) de 30h par semaine. France avait déjà travaillé à la Commune au ménage, par l'intermédiaire d'une Association, puis elle a assuré l'année dernière les TAP. Nous connaissions donc Melle ALEXANDRE et les enfants la connaissent.*

Nous avons en Contrat Avenir UNE personne qui était à 35h : il s'agissait de Monsieur Antoine DROMBY. Il partageait son activité en 18h à l'école et 17h aux espaces verts. Il devait en permanence passer se changer pour passer d'une activité à une autre. Ce n'était simple pour personne.

Nous avons souhaité remplacer ce contrat échu au 31.08.2016 par deux contrats CUI/CAE de 20h chacun donc pris en charge à 70% par l'Etat avec des charges patronales réduites. Sans avoir fait de sexisme dans nos appels d'offres, car ce sont les réponses qui font le reste, nous avons donc mis en place ceci :

- *Mademoiselle Océane SAGNIEZ qui nous vient de DAINVILLE, a été retenue pour le ménage de l'Ecole, de la Mairie et de la Salle LAPOINTE, pour 20h. Mais afin d'assurer une présence supplémentaire pour raisons de sécurité le mercredi en Cantine/Garderie auprès de Melle ALEXANDRE, nous avons porté son contrat de travail à 28h hebdomadaire.*
- *Le pendant de Melle SAGNIEZ est un homme qui a été affecté aux espaces verts. Il s'agit de Cyril DEMAY qui nous vient de St LAURENT-BLANGY. C'est donc un contrat CUI/CAE de 20h hebdomadaires (du mardi au vendredi).*
- *Bien sûr, à l'effectif il y a toujours Eric ROLEZ. Eric en tant qu'agent titulaire travaille à 28h dans notre Commune et à 7h auprès du Syndicat des Eaux de RIVIERE. Comme ce Syndicat disparaît au 1^{er} janvier 2017, suite à l'intégration de la Commune de RIVIERE de la CUA qui a la compétence de l'eau et de l'assainissement, ce contrat de 7h devient la grande incertitude. Monsieur le Maire s'est rapproché des Services Internes de la CUA afin de trouver une solution comme une reprise de ces 7h par la CUA.*
- *Puis, vous le connaissez tous, nous avons Jean-Paul GARIN : fidèle au poste. Jean-Paul a un contrat de travail à 35h. Il est inutile que je m'étale sur notre agent car il fait partie intégrante du paysage-employés de la Commune.*
- *Le dernier homme de l'équipe espaces-verts : il s'agit de Bruno DARRAS qui nous vient de WANQUETIN. Son CUI/CAE est de 28h hebdomadaires (du lundi au jeudi). Il est présent depuis juin 2015. Comme Bruno a son permis PL, il peut conduire le tracteur communal.*
- *En ce qui concerne le Contrat Civique : Il était occupé par Jérôme GERZAGUET. C'était un contrat de 6 mois lequel, malheureusement, s'est terminé vendredi 18 novembre à 17h00 ; et nous n'avons pas le droit de le renouveler ou le proroger.*

Il faut féliciter Jérôme qui a accompli un excellent travail de recherche pour la mémoire historique de notre village. Il a rendu de grands services à l'Association « Au Fil du Temps » pour que la stèle inaugurée le 11 septembre 2016 puisse être érigée et la mémoire rendue.

Je terminerai par le personnel des activités périscolaires suite à la dernière modification des TAP votée ici en juin. De 5 salariés, nous avons opté pour 2 qui prennent toute une classe chaque après-midi de la semaine : le lundi : les maternelles, le mardi GS et CP, le jeudi CM1-CM2 et le vendredi CE1-CE2 avec chacun la demi-classe du jour.

- La première personne est une jeune femme : Marie GRAVELEINE qui avait déjà assuré les TAP l'année dernière. Elle a un CDD d'un an avec 16h hebdomadaires.*
- La deuxième personne est un homme : William BUCHER qui a une formation supérieure d'informatique et comme c'est un sportif il assure les activités, nous dirons de « plein air. Il a un CDD d'un an avec 14 h hebdomadaires ».*

D'abord vous avez entendu que nos deux TAP n'ont pas le même nombre d'heures de présence et cela mérite une explication. En fait les TAP sont de 14h, mais Marie a été désignée comme étant la personne devant présenter toutes les semaines à Monsieur le Maire un compte-rendu des activités réalisées. Les temps de préparation et d'exposé sont donc de 2h.

D'ailleurs en ce qui concerne les activités. J'oserai dire, mais avec un sourire, que Marie c'est l'intellect et William le sport : ou la « tête et les jambes ». Encore une fois, c'est dit avec humour et gentillesse. ».

Colette NOURRY intervient et interroge : « Et Madame SAVAUX ? »

Jean-Marie ZIEBA répond : « Très juste. Il est vrai que Madame Françoise SAVAUX est un cas particulier.

- En effet, nous sommes élus depuis mars 2014 et Madame SAVAUX est en arrêt maladie depuis le 28 septembre 2013. Malheureusement, nous n'avons pas eu le plaisir de travailler avec cette dame.*

Cependant, son dossier nous pose un réel souci. Qui est de l'ordre exclusivement financier.

Je fais totalement abstraction du cas de la personne en arrêt, car encore une fois, je ne connais pas plus que cela cette dame donc je n'entrerai pas dans le débat de son activité et ses compétences professionnelles. Que ce soit clair, je n'ai rien à lui reprocher en tant que personne.

Notre souci est celui-ci : cet agent a été embauché à WAILLY en 2009 pour 30h.

Auparavant, elle avait travaillé dans une Commune de 500 habitants dans l'amiénois à temps non complet. Elle a ajouté toujours à temps non complet une Commune de 186 habitants (LEALVILLERS-80, où elle est toujours inscrite à l'effectif pour 12 heures par semaine) et enfin, une toute petite Commune de 56 habitants.

Mais quand elle a été mutée chez nous (WAILLY faisait à l'époque 980/990 habitants), elle a été reprise sur un contrat en catégorie A avec un indice de 597.

Cela ne vous dit sans doute pas grand-chose, mais on regarde le tableau indiciaire des territoriaux son niveau de salaire équivaut à celui d'un DGS (Directeur Général de Services) avec une ancienneté chez les territoriaux de 21 ans.

Et quand on lit l'Arrêté Municipal de 2009 qui désigne Madame SAVUX : Secrétaire de Mairie en Catégorie A Indice 597, on s'aperçoit que cette personne avait une ancienneté de 2 ans, 8 mois et 15 jours.

Entre 21 ans et 2 ans et +, c'est le premier souci d'équité face aux autres salariés.

Pour être précis, son salaire est de 2.862€ brut soit 2.395€ net par mois. Avec les charges nous sommes à 4.200-4.300€ pour la Commune.

Pour reprendre un exemple cher à mon ami : Henri MACE, cela signifie que chaque mois chaque habitant donne au moins 4€ pour assurer le salaire de cette dame.

Cette somme de 2.862€ brut est à la limite du domaine de l'inacceptable pour une Commune (à l'époque de 900 habitants) et en plus pour 30 heures seulement. Le DGS d'ARRAS pour 35 heures est à un peu plus de 2.400€.

On ne peut pas faire de publicité avec ce niveau de salaire auprès de Pôle Emploi, sinon nous allons avoir une queue de demandeurs d'emploi qui ira jusqu'à AGNY.

Madame LEBORGNE avait de quoi discuter et négocier son arrivée.

Nous avons eu de la Longue maladie durant 3 ans, et il est possible que notre agent obtienne de la longue durée pour 2 ans encore.

Le Commune aura payé 5 ans des salaires importants sans retour de travail. Cela équivaut à environ 120.000€. Je pense, Francis, qu'avec ces 120.000€, tu en aurais refait des trottoirs dans WAILLY.

Cet avis émanera du Comité Médical, il statuera sur un dossier médical et comme nous ne sommes pas médecins, et en plus, cela ne nous regarde pas ; il sera difficile de contester.

Nous ne contestons pas le fait qu'un salarié ait une rémunération en période de maladie, nous contestons le montant du salaire de base.

C'est la raison pour laquelle, j'ai bien insisté sur la partie financière et non humaine.

Nous devons toujours garder à l'esprit que nous parlons d'argent public et il nous est interdit d'en faire n'importe quoi ou de le dilapider !

Paul MERCIER demande si nous connaissons « la date du Comité Médical ? »

Réponse de Monsieur le Maire : « NON, pas encore, car le Médecin expert n'a pas encore rendu ses conclusions »

Francis DALONGEVILLE intervient en précisant : « Mais nous avons une assurance qui nous rembourse les salaires versés ? »

Jean-Marie ZIEBA répond : « OUI, en effet, nous avons une assurance. Mais cette assurance ne nous rembourse que 90% du net versé. Nous prenons donc pour nous : 10%, plus toutes les charges patronales ; et enfin, n'oublions pas que l'assurance il faut aussi verser les cotisations annuelles car ce n'est pas gratuit. Donc l'un dans l'autre, on y laisse des plumes.

Encore une fois, ce n'est pas le versement de son salaire qui interpelle, c'est le montant de base qui est incompréhensible et qui n'est pas en adéquation avec la réalité.»

23. Information du Conseil Municipal sur le coût financier de l'Après-midi festif 2016 des aînés.

Monsieur le Maire donne la parole à Gaëtane DELATTRE.

Gaëtane DELATTRE donne lecture des sommes payées pour cette animation :

« Pour ce qui est de l'animateur qui a été très présent et est resté plus longtemps que son contrat ne l'exigeait, nous a coûté 250€.

En ce qui concerne les boissons et les denrées alimentaires le coût a été de 350€.

Ce qui nous fait un total de 600€ contre plus de 2.000€ pour le repas des aînés 2015.

Nous avons eu une après-midi très sympathique au cours de laquelle tout le monde a participé en chantant ou en dansant.

Nombreux sont ceux qui ont annoncé qu'ils étaient prêts à recommencer ce type d'animation ».

24. Information du Conseil Municipal sur l'installation du Site Internet de la Commune.

Monsieur le Maire reprend : *« Il y a quelques mois, je vous ai présenté à l'aide d'une projection, notre futur site Internet calqué sur celui de DAINVILLE.*

Aujourd'hui, nous avons avancé et je vais vous en présenter les plus grandes lignes mais je ne pourrai être que superficiel, car toutes les données ne sont pas encore entrées, le site est donc encore incomplet. Il devrait être mis en place pour le 15 janvier 2017.

Présentation de la projection avec les explications d'utilisation nécessaires. »

25. Information : Suivi de l'état des voiries suite au transfert de la compétence voirie vers la CUA.

Monsieur le Maire rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, la compétence voirie sera transférée à la CUA.

Jean-Marie ZIEBA continue en précisant qu' *« à partir de cette date, si vous vous apercevez que la chaussée est dégradée, qu'il y a un nid de poule qui s'est formé ; il sera inutile de passer par la Mairie pour le signaler. Vous pourrez appeler directement les Services Voiries de la CUA avec un numéro vert (GRATUIT) le 08000 62000 ou par courriel à l'adresse suivante : sosvoirie@cu-arras.org. La CUA devrait intervenir sous 48 heures.*

26. Information du Conseil Municipal quant au dossier « enfouissement des réseaux ».

Monsieur le Maire donne la parole à Francis DALONGEVILLE.

Francis DALONGEVILLE : « Suite à l'ouverture des plis le 16 septembre 2016 liés à l'appel d'offre, quatre Entreprises ont répondu à l'appel d'offre.
CITEOS pour 486.310,25€ TTC - RAMERY pour 354.605,28€ TTC - SPIE pour 566.275,60€ TTC - DELAMBRE pour 577.265,40€ TTC.

Après analyse des offres, c'est donc la Sté RAMERY qui a été retenue.

Les travaux doivent commencer le 05 décembre 2016 par la Rue de la Mairie jusqu'au 22 décembre avant le trêve de fin d'année ; puis reprise le 16 janvier jusqu'au 17 mars 2017.

Les riverains ont été informés par la Sté RAMERY par des courriers déposés dans les différentes boîtes à lettres. Puis, une personne de chez RAMERY passera dans chaque habitation pour établir une Convention de raccordement. ».

27. Questions Diverses.

Jean-Marie ZIEBA souhaite donner deux informations :

- « Rapidement pour vous dire que notre Commune a été félicitée par les Services du Conseil Départemental pour avoir respectée la Loi Vigipirate, simplement en mettant la porte de la Mairie en protection avec 2 bancs de pierre et 3 plots. C'est simple mais efficace.
- Ensuite, je voudrai répondre à une question posée par un habitant et comme il est dans la salle,...

Comme vous le savez 6 Communes vont quitter la Porte des Vallées pour rejoindre la CUA et 6 autres vont quitter les 2 Sources pour rejoindre SUD ARTOIS.

Il s'agit de : FONCQUEVILLERS, GOMMECOURT, HEBUTERNE, PUISIEUX, SAILLY-au-Bois et SOUASTRE.

Pour ce qui est du nom de la future Communauté de Communes entre la PORTE des VALLEES, l'ATREBATIE et les 2 SOURCES, nous ne le connaissons pas encore. »

Paul MERCIER intervient : « Sauf erreur de ma part, je crois que nous n'avons pas approuvé par vote le PV du dernier Conseil... »

Monsieur le Maire : « Autant pour moi, c'est exact !

Donc : « Approbation du PV du dernier Conseil Municipal du 13 juin 2016 »

Le Procès-verbal est adopté à la majorité absolue par 11 pour, 1 abstention et 3 contre.

Monsieur le Maire reprend :

- « De nombreux propriétaires de terrain ont reçu un recommandé du Conseil Départemental par rapport à l'aménagement foncier.
D'une manière ahurissante, les personnes du Service Départemental nous avaient annoncé que nous ne verrions personne. Or depuis jeudi de la semaine dernière nous avons un nombre incalculable de personnes qui se présente en demandant des informations à notre Secrétaire. Le souci est que le CD62 ne nous a fourni aucune information à répercuter en guise de réponse.

Nous n'avons que les numéros de dossiers et les numéros de parcelles. Mme LEBORGNE ne peut rien donner d'autre car elle n'a rien d'autre.

Je vous demande donc la plus grande indulgence pour Delphine, car nous n'y sommes pour rien.

Il a été programmé quatre demi-journées au cours desquelles le Commissaire-Enquêteur sera présent. Venez donc à ces moments mais bien sûr pas tous en même temps sinon nous n'aurons pas assez de chaises pour vous accueillir.

- *Le 11 septembre il y a eu l'inauguration de la stèle, comme je ne suis pas de ceux qui tire la couverture à eux, et que je veux être transparent avec vous.*

Je vous informe que la VOIX du NORD a apparemment apprécié cette initiative de mémoire et m'a nommé MAIS au nom de la Commune, dans la catégorie des élus locaux dans des Communes de moins de 10.000 habitants au concours du « Nordiste de l'année ».

Je voudrai simplement dire que cette inauguration n'est pas de mon fait personnel, il est le fruit du travail de toute une équipe : les membres de l'Association « Au fil du temps », certains élus, quelques habitants et surtout Jérôme.

C'est donc la réussite de WAILLY avant la réussite de son Maire ! ».

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur le Maire passe à la clôture de la séance.

Levée de séance à 23 h 03

Fait à WAILLY le 21 novembre 2016

Mickael AUDEGOND
Maire

SIGNATURES des membres du Conseil Municipal ayant participé à ce Conseil.

Mme NOURRY

Mme DELATTRE

Mme LEFEBVRE

Mme SAVARY

Mme DALONGEVILLE

Mme CASIER

M. ZIEBA

M. NOIRET

M. DALONGEVILLE

M. MERCIER

M. MACE

M. VIGNERON

M. BOURDREL

M. HERMANT